



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

JS/PG,LW,CE

P.V. PETI 30

## Commission des Pétitions

### Procès-verbal de la réunion du 29 juin 2022

La réunion a eu lieu par visioconférence,

#### Ordre du jour :

1. Examen de 18 nouvelles demandes de pétition publique et de 2 nouvelles demandes de pétition ordinaire
2. Addendum (notamment la validation de la pétition 2309 - Remboursement des factures des psychologues)
3. Divers

\*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, Mme Tess Burton remplaçant Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, M. Max Hengel, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty remplaçant M. Gusty Graas, Mme Lydia Mutsch, M. Jean-Paul Schaaf

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gusty Graas

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

\*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

\*

1. Examen de 18 nouvelles demandes de pétition publique et de 2 nouvelles demandes de pétition ordinaire

#### **AVIS POSITIFS**

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité des

demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2362** - Fir de Majorzsystem bei de Gemengewalen bei Gemengen bis zu 15.000 Awunner. / Pour le système à la majorité relative aux élections communales dans les communes jusqu'à 15 000 habitants.*

Dépôt: le 11.06.2022 à 17:23

Pétitionnaire: André Vandendries

*Demande de pétition publique **2363** - Biergerbedeelegung bei Gesetzer*

Dépôt: le 12.06.2022 à 10:27

Pétitionnaire: Claire Gutenkauf

*Demande de pétition publique **2370** - Congé extraordinaire fir d'Kanner wann d'Elteren oder een Elterendeel bestued gëtt.*

Dépôt: le 16.06.2022 à 09:08

Pétitionnaire: Mandy Melone

*Demande de pétition publique **2372** - Allongement du congé de paternité à 1 mois*

Dépôt: le 16.06.2022 à 13:56

Pétitionnaire: Laure Colbrant

*Demande de pétition publique **2375** - Een Abri géint d'Sonn an de Reen fir Déieren ob de Wisen, wéinstens een décken Bam fir sech drënner ze leeën.*

Dépôt: le 19.06.2022 à 08:57

Pétitionnaire: Joëlle Welter

*Demande de pétition publique **2376** - Dans le but de pacifier les relations entre ex-conjoints et d'augmenter la vitesse des demandes de remboursements liées aux dépenses pour les enfants. Le temps de remboursements de sommes demandées de manière précise, justifiée et répétée doit être égal au temps entre l'émission de la facture et la réclamation à l'autre partie.*

Dépôt: le 19.06.2022 à 10:27

Pétitionnaire: François Christian Jean-Marie Lange

*Demande de pétition publique **2378** - Réglementation relative aux chiens promenés*

Dépôt: le 22.06.2022 à 12:13

Pétitionnaire: Marc Thilgen

*Demande de pétition publique **2379** - Chaque parcomètre en ville devrait proposer la solution scan digicash pour payer le parking en alternative au mode de paiement classique en espèces en vigueur. Ce ne sont pas tous les parcomètres qui ont le système de paiement avec le terminal bancaire.*

Dépôt: le 22.06.2022 à 12:32

Pétitionnaire: Pedro Coimbra

### **AVIS NEGATIFS**

La Commission des Pétitions a rendu un avis négatif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2366** - Allocation familiale*

Dépôt: le 14.06.2022 à 23:34

Pétitionnaire: Patrick De Oliveira Matias

#### Motivation :

La demande est irrecevable car contraire aux dispositions européennes en matière de non-discrimination et, en particulier, à l'article 7 du Règlement CE883/2004 qui est la base de la coordination des systèmes de sécurité sociale au niveau européen.

*Demande de pétition publique **2367** - Eng Petitioun esou dass den Proprietaire d'agence selwer bezuelen muss, genau wei an eisem Nopeschland. / Esou ginn Wunningen méi séier verlount. Et ass jo dem Proprietaire iwwerlooss iwwert d'agence ze fueren. + gerecht vis-à-vis vum Locataire. / Et ass schwéier als normalen Locataire d'Kautioun ze bezuelen + frais d'agence.*

Dépôt: le 15.06.2022 à 21:15

Pétitionnaire: Tina Esch

#### Motivation :

Pétition jugée similaire quant à son fond à la pétition publique 2018 - *Abolition des frais d'agences immobilières pour les locataires*, déposée le 21.09.2021. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique **2380** - Arrêter de donner de l'argent pour la fête du Grand-Duc (Freedefeier, Fête Nationale)*

Dépôt: le 22.06.2022 à 18:54

Pétitionnaire: Pedro Alves

#### Motivation :

La pétition est fondée sur une appréciation erronée du système fiscal luxembourgeois. Les recettes fiscales ne sont pas liées à des dépenses particulières. Partant, l'argumentation et plusieurs affirmations du pétitionnaire sont factuellement fausses.

#### **A REFORMULER**

*Demande de pétition publique **2365** - Auswahlprozess für die öffentlichen internationalen Schulen: Verbesserung der Planbarkeit, der Auditierung und Transparenz*

Dépôt: le 14.06.2022 à 13:18

Pétitionnaire: Martin Weinhold

#### Motivation :

Le pétitionnaire est prié de préciser l'abréviation LIIS, qui n'est pas généralement connue à tout le monde. De plus, une pétition publique doit répondre à un intérêt général et non privé ou personnel. En conséquence, le pétitionnaire est prié de supprimer à la motivation la description de son cas personnel, c'est-à-dire de supprimer le texte suivant : « ( da wir auf eine englischsprachige Unterrichtung spekuliert haben, haben wir unsere Kinder in der englischsprachigen Creche belassen, was jetzt ein Nachteil ist da unsere Kinder aus dem Stand Luxemburgisch lernen müssen).

Diese Petition wird wegen der persönlichen Erfahrung im Jahr 2021 und 2022 bei Bewerbungen am LIIS geschrieben. Im Jahr 2021 war unsere Tochter eins von 110

Kinder das sich auf 15 Plätze beworben hat. Im Jahr 2022 war unser Sohn einer von 145 Bewerbern auf 20 Plätze. Beide male wurden im Juni (mehr als 2 Monate nachdem der Bewerbungszeitraum abgeschlossen war) Ablehnungen mit allgemeiner Floskel "keine Kapazität" verschickt. Auf Nachfrage bekamen wir zwar etwas mehr Information (wie die Anzahl der Bewerbungen) aber es hinterlässt doch einen schlechten Geschmack: im Jahr 2021 haben wir durch Hörensagen erfahren, dass auch Kinder bevorzugt, die nach den Kriterien die uns genannt wurden 1) Geschwister, 2) Sprache 3) Wohnort nicht hätten bevorzugt werden dürfen.

Im Jahr 2022 waren es dann Geschwister die alle Plätze im LIIS im englischsprachigen cycle 1.1 bekommen haben, was lange vorher hätte klar sein sollen. Mit der Information ob und wo es besser um Kapazitäten bestellt ist, könnten wir einen Umzug in Luxemburg oder auch in ein anderes Land besser beurteilen. »

*Demande de pétition publique **2368** - Staatsexamen*

Dépôt: le 15.06.2022 à 21:15

Pétitionnaire: Tina Esch

Motivation :

D'une manière générale, la commission demande à la pétitionnaire d'étoffer davantage le texte de sa pétition afin de le clarifier. L'intitulé ne doit pas se réduire à un seul mot, mais doit déjà donner une indication sur l'objet poursuivi par la pétition. La commission rend la pétitionnaire attentive au fait que chacun a le droit de participer aux épreuves de la fonction publique, dans les catégories de carrière qui correspondent à ses études et diplômes. La commission comprend que l'auteur de la pétition vise à pouvoir participer à des épreuves supérieures aux diplômes détenus. Si tel est en effet l'objectif poursuivi, la pétitionnaire est priée de le formuler plus clairement.

*Demande de pétition publique **2369** - Subvention de loyer incluse dans le Revis*

Dépôt: le 15.06.2022 à 21:22

Pétitionnaire: Tina Esch

Motivation :

La pétitionnaire est priée de préciser le genre de bonus appliqué dans le contexte du RMG auquel elle se réfère. Elle est ensuite priée de modifier la motivation qui est hors contexte. Il convient en effet de préciser une motivation qui est d'un intérêt général et qui explique pour quelle raison la pétition est dans l'intérêt des citoyens.

*Demande de pétition publique **2373** - Droit aux jours de congés supplémentaires pour les enfants gravement malades.*

Dépôt: le 16.06.2022 à 17:27

Pétitionnaire: Fozia Chaib

Motivation :

Une pétition publique doit être le reflet d'un intérêt général et non pas d'un intérêt privé ou personnel. Dans cet ordre d'esprit, le pétitionnaire est prié de supprimer aux différents endroits de son texte les pronoms personnels et exemples personnels qu'il utilise et d'y recourir à des formulations plus générales.

*Demande de pétition publique **2374** - Indexation automatique des barèmes d'imposition*

Dépôt: le 17.06.2022 à 10:51

Pétitionnaire: David Questiaux

### Motivation :

Le pétitionnaire est prié d'étoffer davantage la motivation de l'intérêt général en veillant en même temps à éviter des notions dénigrantes. La commission rend encore le pétitionnaire attentif au fait que pas tous les salariés ne sont redevables à l'impôt – en conséquence il faudrait plutôt se référer à la « ... totalité des contribuables... »

*Demande de pétition publique **2381** - Pour l'absence et protection des salariés (Femmes ou hommes) recouvrant à la procréation médicale assistée (PMA) / Fir de Fraen en Congé de maladie ze erméiglechen am Zesammenhang mam Traitement vun der kënstlecher Befruchtung*

Dépôt: le 23.06.2022 à 14:43

Pétitionnaire: Anabela Schleich

### Motivation :

Une pétition publique doit être le reflet d'un intérêt général et non pas celui d'un intérêt personnel ou privé. Dès lors, la pétitionnaire est priée de supprimer à l'endroit de la motivation de l'intérêt général les phrases suivantes qui renseignent sur sa situation personnelle de vie : « Ayant le désir depuis deux ans mon compagnon et moi-même d'avoir un enfant, nous avons appris qu'il nous serait difficile d'être exaucé, nous devons donc nous tourner vers la PMA. Mäin Partner an ech hunn säit 2 Joer den Wunsch e Kand ze kréien an mir kruten gesot dass eis just déi kënstlech Befruchtung dobäi hëllef kann. »

### En suspens :

*Demande de pétition publique **2364** - Verbued vun Vëlofuerer an elektreschen Trottinetten ab 16Joer op Trottoiren (Exceptioun:Elteren a Begleedung vun Kanner)*

Dépôt: le 12.06.2022 à 10:27

Pétitionnaire: Claire Gutenkauf

### Motivation :

Le secrétariat de la commission vérifiera l'état actuel des dispositions du Code de la route relatives à l'emploi de trottinettes.

## **2 DEMANDES DE PÉTITION ORDINAIRE**

*Demande de pétition **ordinaire 2371** - Pétition pour l'augmentation des limites actuelles de télétravail pour les frontaliers à 40%, soit 2 jours par semaine*

Dépôt: le 15.06.2022 à 17:16

Pétitionnaire: Katia Litim

La pétition sera transmise au ministère des Finances ainsi qu'au ministère de la Sécurité sociale, en vue d'une prise de position gouvernementale.

*Demande de pétition **ordinaire 2377** - PÉTITION ORDINAIRE demandant d'établir des relations postales et diplomatiques avec l'Ordre de Malte*

Dépôt: le 13.06.2022 à par courrier postal

Pétitionnaire: David Colling

La pétition sera transmise au ministère des Affaires étrangères et européennes, en vue d'une prise de position gouvernementale.

## **Échange de vues**

Un échange de vues plus étendu a eu lieu au sujet de la **demande de pétition publique 2380 - Arrêter de donner de l'argent pour la fête du Grand-Duc (Freedefeier, Fête Nationale)**. Madame la Présidente regrette que l'esprit de la communauté nationale qui se dégage de la fête nationale ne soit pas considéré par le pétitionnaire.

Monsieur le Député André Bauler signale que les impôts perçus par l'État ne sont pas directement liés à des dépenses spécifiquement identifiées. Il n'y a pas de destination particulière d'un impôt perçu.

Monsieur le Député Marc Goergen souligne que le pétitionnaire est en droit de poser sa revendication, rien ne s'y oppose quant au fond de la démarche.

Monsieur le Député Marc Hansen estime également que le pétitionnaire est en droit de vouloir supprimer le financement public de la fête nationale, si tel est son désir. L'orateur ne voit pas dans le texte du pétitionnaire des formulations qui iraient à l'encontre du Grand-Duc, c'est-à-dire d'une personne nommément désignée. Toutefois, Monsieur le Député rejoint la considération de Monsieur le Député André Bauler. Les mécanismes budgétaires sont tels qu'un impôt n'est pas directement affecté à une dépense, de sorte que la description sur laquelle repose la pétition, est erronée.

Madame la Présidente reste cependant persuadée que la personne du Grand-Duc est visée et elle rappelle les situations où la commission a refusé une pétition visant des personnalités nommément désignées.

Monsieur le Député Jean-Marie Bauler partage le sentiment de Madame la Présidente. Par ailleurs, il constate que l'appréciation erronée du pétitionnaire quant aux mécanismes budgétaires pose problème.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo relève que l'expression « la fête du Grand-Duc » est fort réductrice, car il s'agit en tout premier lieu de la fête nationale du Luxembourg. L'orateur constate par ailleurs que l'auteur de la pétition a formulé à l'endroit du but des éléments à tort et à travers. Sous la forme actuelle, la pétition ne lui semble pas recevable. Il faudrait pour le moins que le pétitionnaire fasse l'effort de formuler son texte d'une manière plus cohérente et juste.

Monsieur le Député André Bauler rejoint la réflexion de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo. Il répète que les mécanismes budgétaires ne permettent pas de lier des recettes particulières à des dépenses particulières. L'orateur ne voit pas la personne du Grand-Duc remise en cause, mais il estime que l'objet de la pétition est de s'opposer à une dépense.

Monsieur le Député Marc Hansen estime que la pétition est irrecevable du fait que le fondement du raisonnement présenté par le pétitionnaire est erroné, c'est-à-dire que les finances publiques ne suivent pas du tout la logique supposée par l'auteur de la pétition.

## **2. Addendum (notamment la validation de la pétition 2309 - Remboursement des factures des psychologues)**

### **PRISES DE POSITION DU GOUVERNEMENT**

La commission prend acte des prises de position gouvernementales suivantes et décide de communiquer la réaction du Gouvernement à l'auteur de la pétition 2122, tandis que pour la pétition 2289, il faudra demander une prise de position au membre du Gouvernement compétent.

Pétition 2122 - ADAPTO - fir eng besser Organisatioun am Sënn vu Leit mat enger Behënnerung ADAPTO - für eine bessere Organisation im Sinne der Personen mit einer Behinderung ADAPTO - pour une meilleure organisation en faveur des personnes avec un handicap

*Prise de position du 2 juin 2022 de la part de Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics*

Pétition 2289 - Kontaktformular am Internet un Ministären an Verwaltungen  
*Information du 15 juin 2022 de la part de Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement*

## **VALIDATION DES SIGNATURES RÉCOLTÉES PAR LA PÉTITION PUBLIQUE 2309**

### **APRÈS VÉRIFICATION :**

#### **Pétition publique 2309 - Remboursement des factures des psychologues**

NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES :	5522
(APRÈS la suppression de 56 doublons)	
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES SUR PAPIER :	0
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES :	5522
NOMRE TOTAL DE SIGNATURES NON VALIDES :	8 = 0,14 %

**NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES VALIDES :** 5514

Les membres de la commission procèdent à la validation des signatures. Un débat public sera organisé, la pétition ayant récolté plus de 4.500 signatures.

### **3. Divers**

Madame la Présidente informe les membres de la commission qu'une conférence de presse aura lieu le 20 juillet 2022 au sujet des travaux de la Commission des Pétitions au cours des mois précédents.

\*

Madame la Présidente rappelle que l'Ombudsman, Madame Claudia Monti, présentera son rapport annuel 2021 le 12 juillet 2022 à la Chambre des Députés.

\*

La prochaine réunion de la Commission des Pétitions, dédiée à l'examen des nouvelles demandes de pétition publique, aura lieu le lundi, 11 juillet à 8 :00 heures. Elle aura lieu sous forme d'une visioconférence.

Luxembourg, le 5 juillet 2022

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**